



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN TIRADY

MAR 28 1989

UN/SA COLLECTION

A/44/186
S/20540
21 mars 1989
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 21 mars 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en langues anglaise et française, de la déclaration formulée par les 12 Etats membres de la Communauté européenne le 20 mars 1989 à propos de la situation au Liban (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Francisco VILLAR

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration des Douze sur le Liban
(Bruxelles, le 20 mars 1989)

Les Douze, gravement préoccupés par la détérioration de la situation au Liban ces derniers jours, qui a causé un grand nombre de victimes parmi la population civile, réitèrent leur appui à l'unité nationale, à l'intégrité, à la pleine souveraineté et à l'indépendance du Liban, hors de la présence de toute force non libanaise.

Ils demandent aux parties impliquées dans les derniers combats d'éviter tout ce qui pourrait contribuer à accroître la tension.

Les Douze expriment également leur appui à la demande de cessation des affrontements faite par le Président du Comité des six de la Ligue arabe, afin que le Comité mentionné puisse poursuivre ses efforts pour trouver une solution à la crise libanaise. Ils soulignent l'importance du rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban à laquelle ils réitèrent leur soutien.
